

273

# LETTRE

263

## DV ROY.

Enuoyée à Messieurs les Preuost  
des Marchans & Escheuins de la  
Ville de Paris.

*SVR L'ASSEVRANCE DE SON  
Retour en sa bonne Ville de Paris.*

Apportée par Monsieur de Saintot M<sup>e</sup> des Ceremonies  
le douzième Aoust 1649.



A P A R I S,

Chez P. ROCOLET Impr. & Libr. ordin. du Roy,  
& de la Maison de Ville, Au Palais, aux Armes  
du Roy, & de la Ville.

M. DC. XLIX.

*Avec Privilège de sa Maiefté.*



LETTRE  
DU ROY

Enquoy nous avons fait assembler  
nos conseillers & nous avons ordonné  
que la Ville de Paris

seroit tenue de payer  
à nos conseillers de Paris

Appointés par le Roy sur de Saint-Jor M<sup>rs</sup> des Censures  
Le donné au Month de Mars



de la Ville de Paris, aux Armes  
de la Ville de Paris, & de la Ville

M. DC. XLIX

Paris le Printemps de la M<sup>re</sup> de Paris





## DE PAR LE ROY.



RES-CHERS ET BIEN AMEZ,  
Nous auons assez témoigné par le long  
& presque continuel sejour que nous  
auons cy-deuant fait avec la Reyne  
Regente nostre tres-honorée Dame &  
Mere, en nostre bonne Ville de Paris,  
avec quelle tendresse & affection Elle & Nous auons  
toujours tant aymé ladite Ville. Et depuis Nous vous  
auons assez fait cognoistre par les responces que nous  
vous auons données sur les diuerses instances que vous  
nous auez faites pour nostre retour en ladite Ville, com-  
bien nous les auons agreables, & qu'aussi tost que les  
affaires qui nous auoient donné sujet de nous aduancer  
sur nostre frontiere de Picardie, seroient aux termes  
conuenables pour la seureté & le bien de l'Estat; Nous  
desirions autant que vous mesmes de nous reuoir dans  
Paris, à present que nos Armées sont passées au delà de  
l'Escault, avec reputation & aduantage: ayant obligé  
celles des ennemis où l'Archiduc estoit en persoane, à  
se retirer, avec perte & confusion; & que nous auons  
donné les mains de nostre part à tout ce qui estoit neces-  
saire pour reuoier vne Conference avec les Ministres  
du Roy Catholique pour le traicté de la paix entre cette  
Couronne & celle d'Espagne, qui auoit esté interrom-

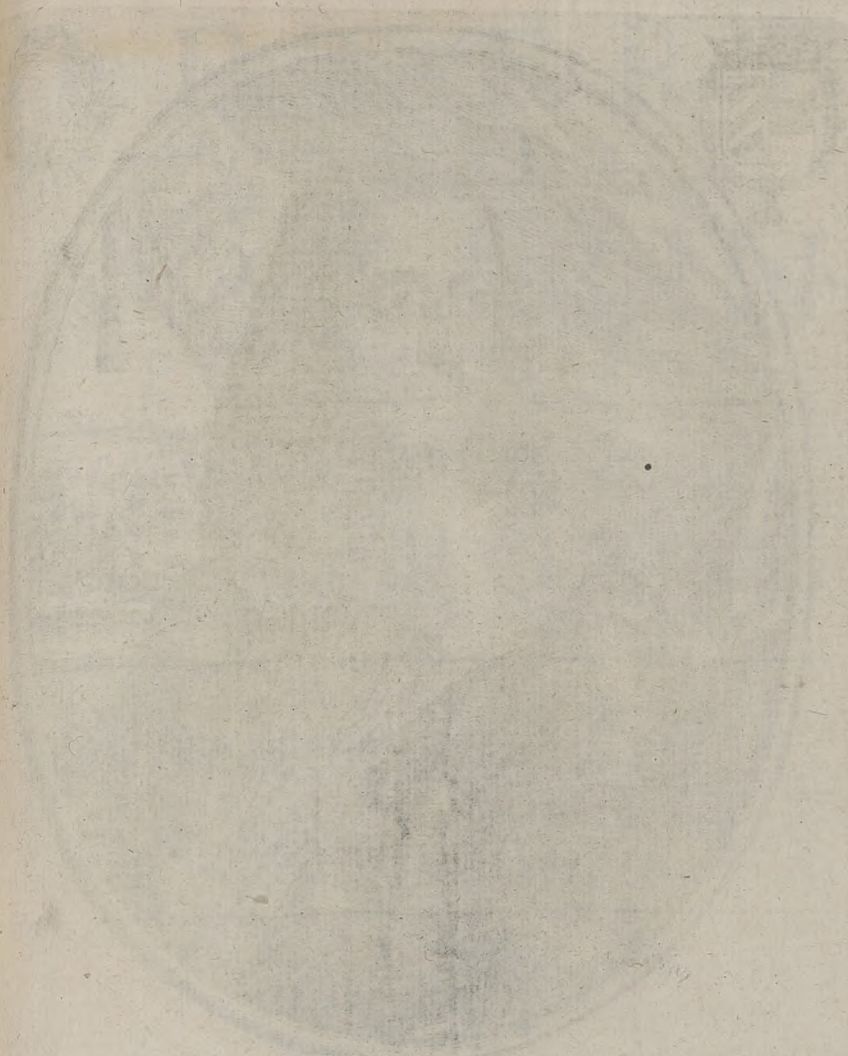


puë par la retraitte du principal Plenipotenciaire d'Espagne hors de Munster, où se faisoit l'Assemblée pour la Paix generale; Nous auons resolu par l'aduis de la Reyne Regente nostredite Dame & Mere, de vous donner au plustost la satisfaction que vous nous auez tesmoigné souhaitter avec tant de passion, en nous rendant à Paris l'vn des iours de la sepmaine prochaine: Dequoy nous auons bien voulu vous donner aduis par aduance, comme de chose dont nous sçauons que vous receurez beaucoup de joye; Vous assurant de nostre bonne volonté entiere pour tout ce qui regarde le repos, l'vtilité, & les aduantages de nostredite Ville. Et la presente n'estant pour autre fin, Nous ne vous la ferons plus longue. DONNEE à Compiègne le vnzième Aouft mil six cens quarante neuf, Signé LOVIS, Et plus bas, LE TELLIER.

Et sur la suscription est escript:

*A Nostres-cher & bien amez les Preuost  
des Marchands & Escheuins de nostre  
bonne Ville de Paris.*





Faint, illegible text or a watermark impression located below the circular seal.